

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1494_AL_RD296_CRENANS
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 28 juillet 2023 par laquelle Monsieur Didier RUFENACHT domicilié route de Coulouvre, commune de CRENANS, représenté par Monsieur Alban VUILLEMEY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 296, au droit de la parcelle cadastrée section B n° 159 – Commune de CRENANS hors agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 08 septembre 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points A et B figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

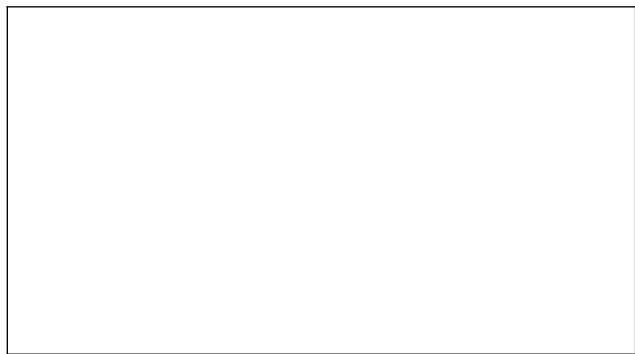
Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier - 1 rue des Frères Lumière - 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de CRENANS pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

28 JUL. 2023



ALBAN VUILLEMEY
Géomètre - Expert

COMMUNE DE CRENANS
M. Le Maire

39260 CRENANS

Objet : Demande d'alignement

N° de dossier : 23139.013

Lons Le Saunier, le 28 juillet 2023

Monsieur le Maire,

A la demande de M. Didier RUFENACHT, j'ai été chargé de procéder au bornage de la propriété sise à CRENANS, cadastrée section B, parcelle 159, lieu-dit Route de Coulouvre.

Cette propriété est attenante à la voie suivante : Au Pré Rouge.

Je vous prie de bien vouloir assister, ou de vous faire représenter à l'aide du pouvoir ci-dessous, à la réunion de bornage qui se tiendra sur les lieux :

Le vendredi 08 septembre 2023 à 09h00.

Je compte sur votre compréhension quant à l'intérêt commun de cette réunion, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

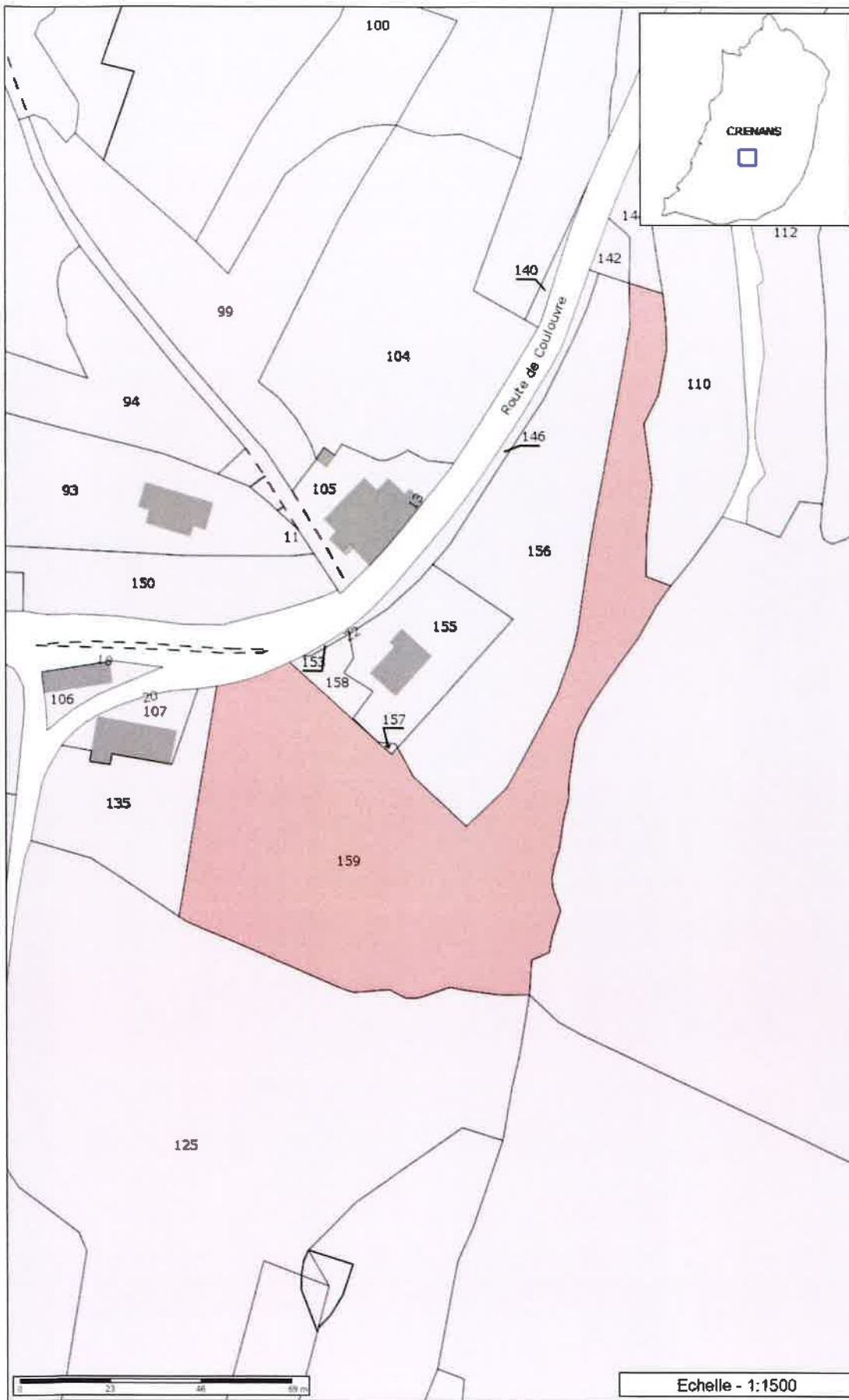
Alban Vuillemey
Géomètre-Expert

POUVOIR : Je soussigné,
Demeurant à
Propriétaire de Parcelle
Donne pouvoir à
de me représenter au bornage qui aura lieu le et l'autorise à signer en mes lieux
et place tous les documents nécessaires.

Faire précéder la signature de la mention **BON POUR POUVOIR**

Fait à

Le



Légende

- T - Am de voie
- AZ T - Txt voie privée
- AZ T - Txt ensemble immobilier
- AZ T - Numéro de parcelle
- ~ T - Flèche de renvoi
- Z - Limite de commune
- S - Fontaine
- S - Puit
- S - Calvaire
- S - Réseau ferré
- S - Linière formant détal topo
- S - Cimetières
- H - Plans d'eau
- AZ T - Numéro de voie
- R - Limite de voie publique
- R - Détal linéaire du réseau routier
- R - Détal surfacique du réseau routier
- P - Parcelle (contour)
- B - Bâti religieux
- B - Bâti Mgr
- B - Bâti privé
- H - Cours d'eau
- P - Parcelle
- Z - Masque Département



Echelle - 1:1500



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Légende

-  Z - Limite de commune
-  S - Cimetière
-  H - Pièce d'eau
-  P - Parcelle (contour)
-  B - Bâti religieux
-  B - Bâti léger
-  B - Bâti privé
-  H - Cours d'eau
-  P - Parcelle
-  Z - Masque Département



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Département :
JURA

Commune :
CRENANS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

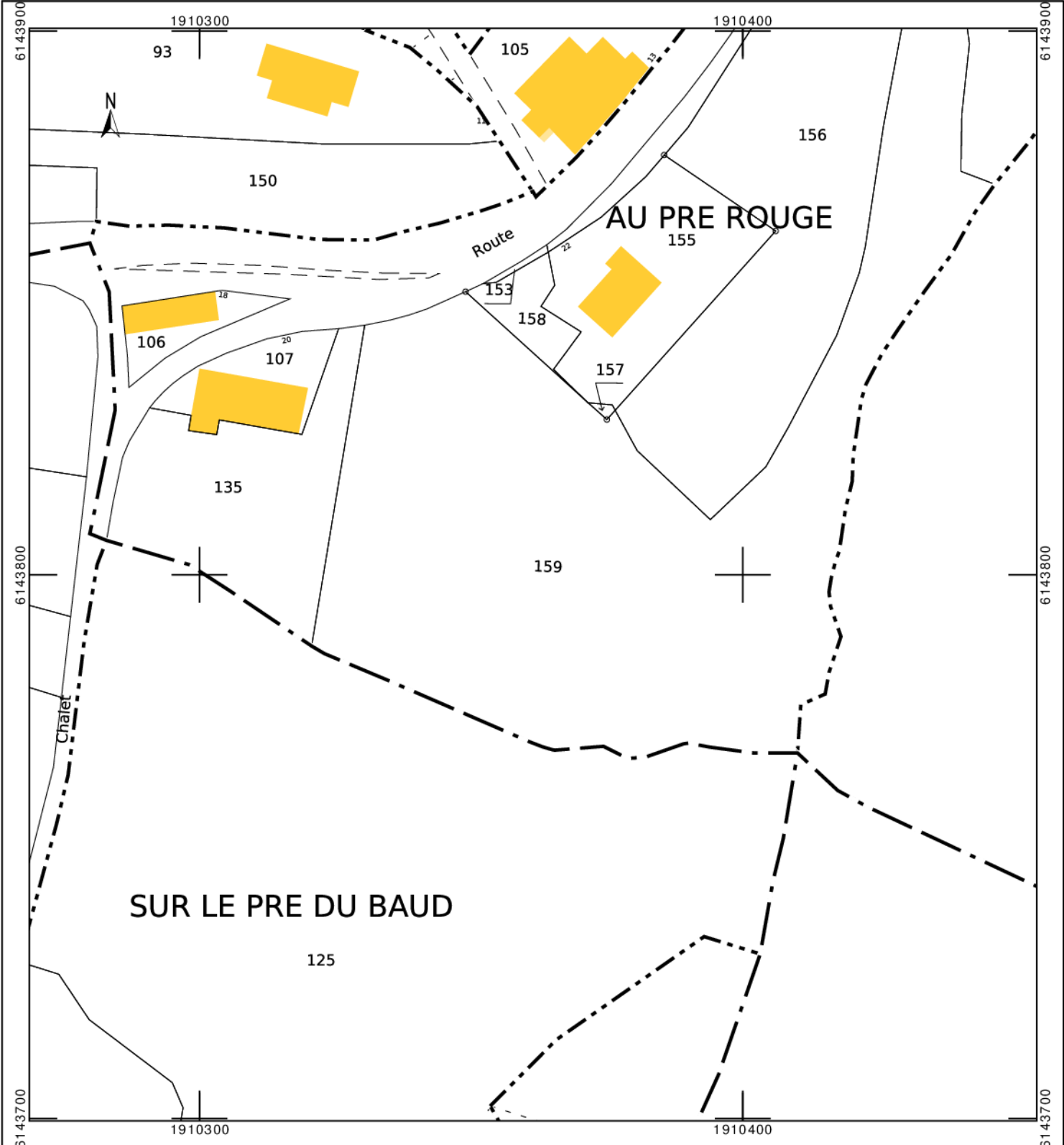
Publié le 29/11/2023

ID : 039-223900010-20231129-ARR_2023_1494-AR

39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





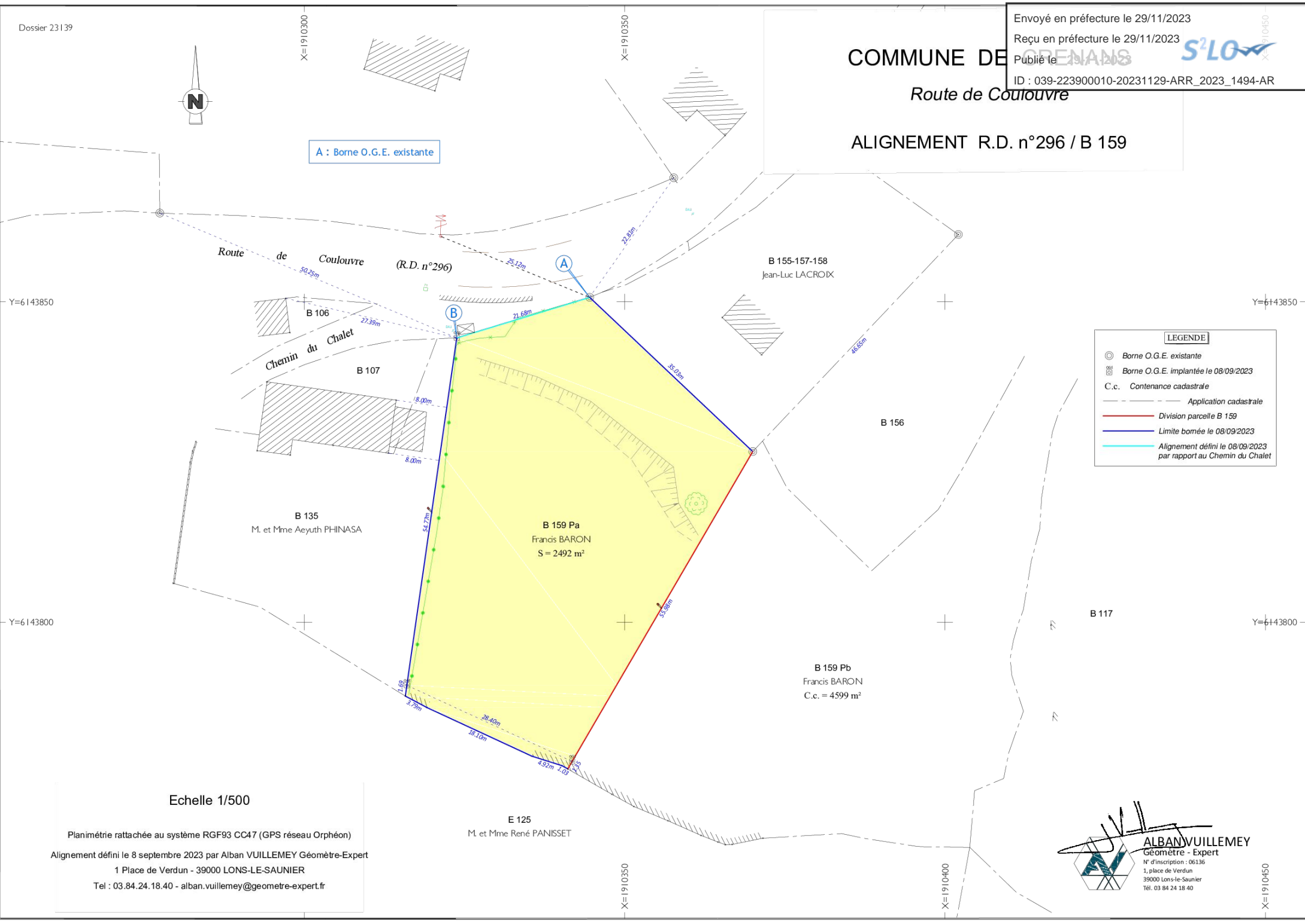
COMMUNE DE CRENANS

Route de Coulouvre

ALIGNEMENT R.D. n°296 / B 159



A : Borne O.G.E. existante



LEGENDE	
	Borne O.G.E. existante
	Borne O.G.E. implantée le 08/09/2023
C.c.	Contenance cadastrale
	Application cadastrale
	Division parcelle B 159
	Limite bornée le 08/09/2023
	Alignement défini le 08/09/2023 par rapport au Chemin du Chalet

Echelle 1/500

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)
 Alignement défini le 8 septembre 2023 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert
 1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER
 Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr

E 125
 M. et Mme René PANISSET

B 159 Pb
 Francis BARON
 C.c. = 4599 m²

ALBAN VUILLEMEY
 Géomètre - Expert
 N° d'inscription : 06136
 1, place de Verdun
 39000 Lons-le-Saunier
 Tél. 03 84 24 18 40